

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

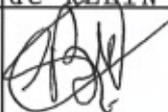
Ouverture de séance 19 H 00
 Fin de séance 21H10

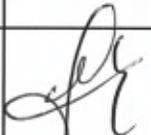
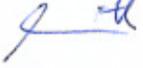
FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 EN DATE DU 10 JUILLET 2020

Liste des délibérations :

N° de la DCM 2019	Objet de la délibération
11-2020	Désignation des délégués au SIVOCS
12-2020	Désignation des délégués au SIE Hellimer Fremestroff
13-2020	Désignation des délégués au Syndicat de la Maison Forestière
14-2020	Commission Communale des Impôts
15-2020	Correspondant Communal Défense
16-2020	Correspondant Communal de la Sécurité Routière
17-2020	Formation des commissions
18-2020	Commission d'Appel d'Offres
19-2020	CCAS - Centre Communal d'Action Sociale
20-2020	Recensement de la population 2021
21-2020	Délégation au Maire
22-2020	Indemnité de fonction des élus

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
BAURIERES Martine procurati on reçue de KLEIN	Conseillère Municipale	
BIJAYE Gérard	1er Adjoint	
BLUM Angèle	Conseillère Municipale	
KLEIN Christophe procurati on donnée à BAURIERES	Conseiller Municipal	
KONIECZNY Alain	Maire	
LOUDCHER Ludovic	Conseiller Municipal	

Nom Prénom	Fonction	Signature
MEDERLET René	Conseiller Municipal	
MOLTER Frédéric	Conseiller Municipal	
NASSOY Vincent	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	
SCHMITT Yves	Conseiller Municipal	

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 11-2020 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOCS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du SIVOCS.

Après avoir rappelé les règles applicables, le Maire invite les édiles à se prononcer sur ces désignations.

Après application des dispositions dévolues à cette procédure,

Les délégués titulaires désignés sont :

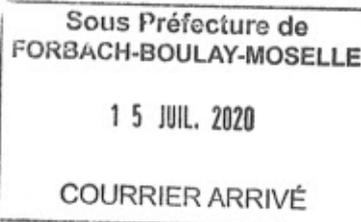
- Monsieur KONIECZNY Alain
- Monsieur MOLTER Frédéric

VOTES : 11 POUR : 11 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

**N° 12-2020 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE
HELLIMER-FREMESTROFF**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du
Syndicat des Eaux de Hellimer-Fremestroff.

Après avoir rappelé les règles applicables, le Maire invite les édiles à se prononcer sur ces
désignations.

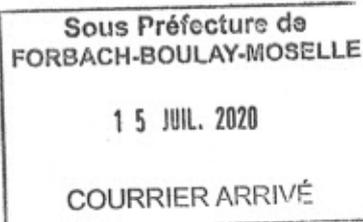
Après application des dispositions dévolues à cette procédure,

Les délégués titulaires désignés sont :

- Monsieur KONIECZNY Alain
- Monsieur SCHMITT Laurent

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

**N° 13-2020 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE LA MAISON
FORESTIERE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du
Syndicat de la Maison Forestière.

Après avoir rappelé les règles applicables, le Maire invite les édiles à se prononcer sur ces
désignations.

Après application des dispositions dévolues à cette procédure,

Les délégués titulaires désignés sont :

- Monsieur NASSOY Vincent
- Monsieur LOUDCHER Ludovic

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 14-2020 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire informe les édiles qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il appartient à ces derniers de procéder à la désignation des délégués de la commune appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs.
Après application des dispositions dévolues à cette procédure, sont désignés :

Commissaires titulaires (12 noms) : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – SCHMITT
André – BLUM Angèle – NASSOY Marie-Thérèse – FEUERABEND Sylvain – MATHIAS
Jacques – MEDERLET Joseph – KLEIN Antoine – WENDEL Jean-Paul – HERGOTT
Roland – NICOLAY Rémi

Commissaires suppléants (12 noms) : CAMPIGOTTO Sébastien – KLEIN Christophe –
FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Gérard – RICHERT Rosetta – LOUDCHER Roger –
TAESCH Manuel – DUCHSCHER Jean-Claude – AMANTE Antoine – CANOVA Valério –
GEISEN Alain – THIRION Roger

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

15 JUIL. 2020

COURRIER ARRIVÉ



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 15-2020 – CORRESPONDANT COMMUNAL DEFENSE

M. BIJAYE Gérard est désigné comme correspondant communal défense.

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

**Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE**

15 JUIL. 2020

COURRIER ARRIVÉ

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

15 JUIL. 2020

COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 16-2020 – CORRESPONDANT COMMUNAL SECURITE ROUTIERE

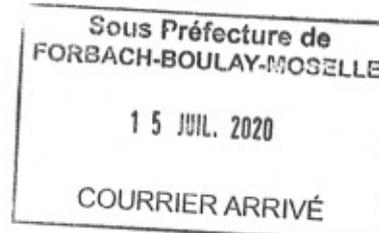
M. BIJAYE Gérard est désigné comme correspondant communal de la sécurité routière.

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 17-2020 – FORMATION DES COMMISSIONS

Sont volontaires pour siéger :

COMMISSION SECURITE :

SCHMITT Yves – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe – BIJAYE Gérard

COMMISSION URBANISME (Voirie, Constructions, habitations, Eclairage Public) :

NASSOY Vincent – MEDERLET René – SCHMITT Yves – BAURIERES Martine

COMMISSION FETES, CEREMONIES, JEUNESSE ET ASSOCIATIONS :

BIJAYE Gérard – LOUDCHER Ludovic – BLUM Angèle – NASSOY Vincent – KLEIN
Christophe

COMMISSION AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, FORET ET CHASSE :

SCHMITT Laurent – LOUDCHER Ludovic – NASSOY Vincent – MEDERLET René –
MOLTER Frédéric

COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION :

MEDERLET René – BLUM Angèle – BAURIERES Martine

COMMISSION DE GESTION DES SALLES COMMUNALES :

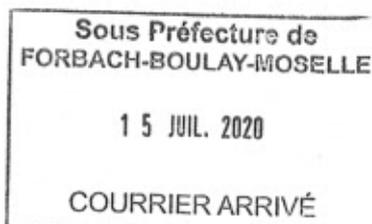
BIJAYE Gérard – BLUM Angèle – SCHMITT Yves – MOLTER Frédéric

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES :

MEDERLET René – BIJAYE Gérard – NASSOY Vincent – BLUM Angèle – KLEIN
Christophe

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 18-2020 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe les édiles que la commission d'appel d'offres intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appels d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif), et facultativement dans les procédures adaptées. Le Code des Marchés Publics prévoit que pour une collectivité de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du Maire (Président) ou son représentant et 3 membres du conseil municipal.

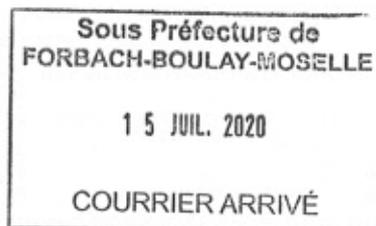
Après avoir rappelé les règles applicables, le Maire invite les édiles à se prononcer sur ces désignations.

Après application des dispositions dévolues à cette procédure, sont désignés :

Alain KONIECZNY, Maire
Gérard BIJAYE, Adjoint au Maire
Laurent SCHMITT, Adjoint au Maire
René MEDERLET, Conseiller Municipal
Jean-Luc FRANCHINI

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 19-2020 – C.C.A.S. – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sont désignés :

M. KONIECZNY Alain
M. BIJAYE Gérard
Mme BAURIERES Martine
Mme BLUM Angèle

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

**Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE**

15 JUL. 2020

COURRIER ARRIVÉ

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

**N° 20-2020 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – DESIGNATION DU
COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire informe les édiles que la commune procèdera au recensement de la population en 2021.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après délibéré :

DESIGNE Mme Corinne JIMENEZ comme coordonnateur communal pour l'enquête de recensement 2021.

DESIGNE Mme Corinne JIMENEZ comme agent recenseur.

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Secrétariat de
FORBACH-DULAY-MOSELLE

15 JUIL. 2020

COURRIER ARRIVÉ

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

~~Étaient présents~~ : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 21-2020 – DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 - 2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 - 3° De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal ;
 - 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 - 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans limite de 10 000 € par sinistre ;
- 17° De donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum, fixé à 200 000 € par année civile ;
- 20° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ;
- 22° De prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

15 JUIL. 2020

COURRIER ARRIVÉ

Séance du 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Étaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER
Ludovic – MOLTER Frédéric

Absent excusé : KLEIN Christophe qui donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 22-2020 – INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

M. Le Maire expose qu'à compter du 1er janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux Indemnités de fonction des Élus Locaux en lieu et place de l'indice 1015.

Il est recommandé de délibérer en exprimant simplement un pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision afin de ne pas être dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération lors de la prochaine modification d'indice.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à Messieurs BIJAYE Gérard et SCHMITT Laurent, adjoints

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnes civiles et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont la population municipale compte moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.5 %,

Considérant que pour une commune dont la population municipale compte moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité des adjoints maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.9 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

-De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

*Le Maire d'ALTRIPPE : **M. KONIECZNY Alain** - Commune de moins de 500 habitants
25.5 % de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur

*L'Adjoint au Maire de ALTRIPPE: **M. BIJAYE Gérard Claude** - Commune de moins de 500 habitants

9.9 % de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur

*L'Adjoint au Maire de ALTRIPPE: **M. SCHMITT Laurent** - Commune de moins de 500 habitants

9.9 % de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 11 juillet 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 11.07.2020
Transmis à la S.P.
Le 11.07.2020